



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

9^e SÉANCE TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2003

DATE : Le 8 septembre 2003
HEURE : 17 h
LIEU : Maison du citoyen, salle des comités

PRÉSENCES :

Membres

M. Yvon Boucher, président, conseiller district de la Rivière-Blanche (n^o 15)
M^{me} Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull (n^o 8)
M. Richard Jennings, conseiller district de Deschênes (n^o 3)
M^{me} Linda Giraldeau, citoyenne
M. Philippe Thompson, citoyen

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personne-ressource

M. Marc Chicoine, coordonnateur / urbanisme
M. Daniel Le Pape, chargé de planification

ABSENCE MOTIVÉE :

M. Paul-Émile Gauthier, citoyen

1. Ouverture

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 50.

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRETARE

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté. Un (1) sujet est ajouté à l'article varia.

1. Ouverture
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2003
4. Signature du procès-verbal de la séance du 12 mai 2003
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 12 mai 2003
6. Date de la prochaine assemblée
7. Dépôt pour recommandation du rapport sur l'évaluation du potentiel du territoire agricole
8. Demande d'appui à la Ville de Gatineau pour une demande formulée à la CPTAQ par MM. Armand et Marcel Viau pour une utilisation autre qu'agricole sur une partie du lot 1C, canton de Templeton, montée Mineault, district de la Rivière-Blanche (n^o 15), secteur Gatineau
9. Parole aux citoyennes et citoyens
10. Varia :
 - a) Taxation
11. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2003

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2003 est accepté tel que présenté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 12 mai 2003

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2003 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 12 mai 2003

On explique que le Maire de la Ville de Gatineau fera une intervention auprès du caucus des députés de la région en vue d'une demande de restauration du programme québécois de remboursement d'une partie de la taxe municipale aux producteurs agricoles.

Une demande sera formulée, par M. Richard Jennings, auprès du directeur du Service d'évaluation de la Ville de Gatineau afin d'obtenir un document comparatif, des montants de taxes municipales imposés aux producteurs agricoles au cours des dernières années et ce, par secteur de la Ville.

On souligne que le sujet « Agriculture biologique » sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité et que le Maire de la municipalité de Chelsea, M. Jean Perras, sera invité à cette séance.

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 6 octobre 2003.

7. Dépôt pour recommandation du rapport sur l'évaluation du potentiel du territoire agricole

CONSIDÉRANT QUE suite à la recommandation du Comité consultatif agricole, le Service d'urbanisme a mandaté les consultants Fahey et associés et Denis Charlebois de même que l'agence de traitement de l'information numérique pour la réalisation de l'étude sur l'évaluation du potentiel du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QU'un rapport préliminaire sur l'évaluation du potentiel du territoire agricole a été soumis au comité consultatif agricole le 12 mai 2003 et que par la suite certains ajustements ont été apportés et ce, à la satisfaction du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport a été réalisé dans le cadre de la mise à jour du schéma d'aménagement, en particulier pour la mise en place des politiques de protection et de mise en valeur du territoire agricole :

R-CCA-2003-09-08/6

Que ce comité recommande au conseil d'accepter le dépôt du rapport final intitulé : « Évaluation du potentiel du territoire agricole » juillet 2003 et son « Addendum » août 2003 préparés, dans le cadre de la mise à jour du schéma d'aménagement, par les consultants Fahey et Associés et Denis Y. Charlebois.

ADOPTÉE

8. **Demande d'appui à la Ville de Gatineau pour une demande formulée à la CPTAQ par MM. Armand et Marcel Viau pour une utilisation autre qu'agricole sur une partie du lot 1C, canton de Templeton, dans le but de construire une écurie pour l'élevage et la pension de 10 chevaux et une résidence unifamiliale isolée sur la montée Mineault, district de la Rivière-Blanche (n^o 15), secteur Gatineau**

CONSIDÉRANT QUE les requérants ont formulé à la Ville de Gatineau une demande d'appui à la CPTAQ pour une utilisation autre qu'agricole sur une partie du lot 1C, canton de Templeton;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé est inoccupé et inutilisé par le propriétaire actuel;

CONSIDÉRANT QUE les requérants souhaitent acquérir le lot 1C du rang 5, canton de Templeton dans le but de construire une écurie pour l'élevage et la pension de chevaux et une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE la composante du projet d'exploitation agricole : « construction d'une écurie pour l'élevage et la pension de chevaux », proposée par les requérants respecte les critères de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, soit de privilégier l'utilisation des terres agricoles à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la composante du projet d'exploitation agricole, soit la construction d'une écurie pour l'élevage et la pension de chevaux n'aura aucun effet négatif sur la zone agricole permanente de ce secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une écurie pour l'élevage et la pension de chevaux est conforme au règlement de zonage numéro 1005-99 de l'ex-Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la composante du projet d'exploitation agricole : « construction d'une résidence unifamiliale », proposée par les requérants ne respecte pas les critères de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, soit de privilégier l'utilisation des terres agricoles à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la composante du projet d'exploitation agricole, soit la construction d'une résidence unifamiliale » aura des effets négatifs sur la zone agricole permanente de ce secteur de Gatineau :

R-CCA-2003-09-08/7

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande de construction d'une écurie pour l'élevage et la pension de 10 chevaux sur une partie du lot 1C, canton de Templeton, formulée à la CPTAQ par MM. Armand et Marcel Viau et de ne pas appuyer la demande relative à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la montée Mineault, district de la Rivière-Blanche (n^o 15), secteur Gatineau.

Que ce comité recommande également au conseil que le plan d'implantation proposé par les requérants soit modifié afin de déplacer l'écurie à un minimum de 18,69 mètres de la limite sud de la propriété.

ADOPTÉE

9. Parole aux citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'est présenté (e).

10. Varia :

a) Taxation

Ce sujet a été traité à l'article 5 du présent procès-verbal.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 45.